

nécessairement comprendre un personnel professionnel de disciplines et de formations diverses. La façon de concevoir de la Commission de la Fonction publique en classifiant les professionnels, en ce qui a trait au travail de cette Direction, et son peu d'empressement à accréditer des professionnels de disciplines autres que l'économie (c.-à-d. géographie, mathématiques, administration des affaires) a eu parfois comme résultat la perte d'employés éventuels, hautement qualifiés dans leurs domaines de spécialisation, qui se sont dirigés vers l'industrie privée et les universités. Une autre conséquence de cette façon d'envisager les choses est la demande disproportionnée d'économistes, dont le nombre disponible est limité, et l'emploi d'économistes à des niveaux relativement supérieurs pour effectuer un travail qui aurait été mieux fait par des personnes ayant une autre formation.

h) On envisage qu'au cours des cinq prochaines années les modifications importantes qui seront apportées aux fonctions consisteront à concentrer les travaux de recherche de la Direction sur des aspects plus pragmatiques et à court terme de la recherche en matière de transport alors que la Division de la recherche de la Commission canadienne des transports qui a été nouvellement créée s'occupera des problèmes de recherche à long terme et relatifs au transport entre différents modes, conformément aux prescriptions de la Loi nationale sur les transports.

2.3 LIGNES DE CONDUITE RELATIVES AU PERSONNEL

a) Des membres du personnel de la Direction, seuls ou accompagnés de représentants de la Commission de la Fonction publique, rendent annuellement visite aux universités du Canada, des Etats-Unis et de Grande-Bretagne pour avoir des entrevues avec les finissants. A différentes occasions, la Direction a des entrevues avec des étudiants